

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **107 (1989)**

Heft 19

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Nutzungsbedingungen

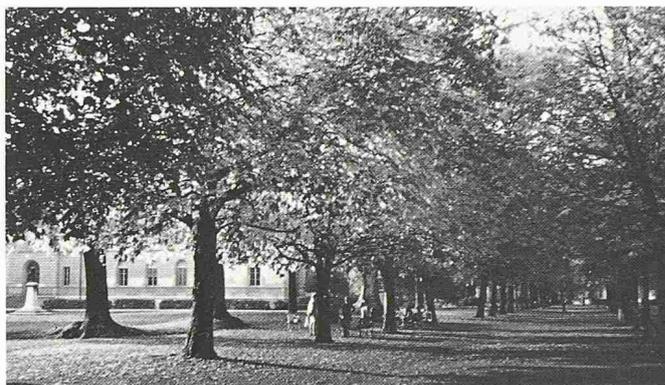
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Les Bastions: allée de marronniers (Aesculus hippocastanum) située dans le premier jardin botanique créé en 1816 par Augustin Pyrame de Candolle.

Les illustrations d'arbres ont été mises à disposition par le Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève qui a fêté les 125 ans de sa création en 1988. Plus connu sous le nom de SEVE – sigle sympathique et chlorophyllien –, ce service, déjà réputé sous son ancienne appellation de Parcs et promenades, a largement contribué à faire de Genève la cité des parcs.

Préambule

La coutume veut que la section chargée de l'organisation des Journées SIA prépare également un numéro spécial de la revue *IAS*. Le Comité de la SIA section genevoise a donc chargé une petite équipe de l'édition du présent numéro. Ces personnes, optimistes de nature, ne soupçonnaient pas la dimension de l'aventure. Nous avons choisi de montrer la diversité des questions qui se posent actuellement dans notre région pour les professions des membres SIA. Les thèmes traités se résument bien en cette question :

Genève – sa région, le présent et l'avenir, «1992», subir ou agir ?

Notre démarche s'est inscrite dans un esprit d'ouverture en donnant la possibilité de s'exprimer à ceux qui le voulaient et en désirant montrer au plus grand nombre la préoccupation de nos membres pour la « Cité ». De plus nous avons voulu rester dans l'esprit de la revue *IAS*, qui n'est pas une revue d'architecture théorique et d'ingénierie pointue – domaines « érotériques » –, mais bien une revue sur les réalisations nous concernant. Cela posé, nous avons choisi une approche « magazine », renonçant aux thèses monumentales pour rechercher des éclairages multiples. Cette approche nous a valu des critiques virulentes et le refus de certaines collaborations promises, ce que nous regrettons.

Nous avons voulu exposer des problèmes qui seront ceux de Genève dans les années à venir, sans avoir l'ambition d'y apporter des réponses par ce numéro. Nous avons soumis une trentaine de thèmes à une centaine de personnes, surtout des membres de notre section – des praticiens –, mais aussi à des spécialistes d'autres disciplines et à nos voisins tant français que romands. On trouvera ici également les conclusions de trois tables rondes organisées sur ces thèmes.

Nos premières demandes d'articles ayant été soumises il y a huit mois, l'actualité a pu dépasser en partie certaines idées exprimées ici ; nos lecteurs voudront bien faire preuve de compréhension.

Vous trouverez dans ce numéro des points de vue différents sur des sujets variés, par des auteurs qui ne sont pas tous membres de notre Société. Il convient ici de remercier très vivement les personnes qui ont bien voulu collaborer avec nous ainsi que notre rédacteur en chef qui a accepté avec le sourire nos fantaisies, avant d'assumer la présentation et le graphisme de ce numéro.

Nous avons voulu montrer – et c'est un de nos devoirs, il convient de le souligner, car nous avons trop tendance à trouver mille excuses pour ne pas le faire – que des problèmes existent, qu'une information sur ceux-ci est possible et que les membres d'une société universitaire peuvent et doivent s'exprimer afin de ne pas voir l'avenir de la « Cité » décidé par quelques-uns seulement.

Aristea Baud-Bovy, architecte SIA

Michel Buffo, ingénieur civil SIA

Jacqueline Juillard, ingénieur chimiste SIA

Frank A. Otten, ingénieur civil SIA

Jean-Pierre Weibel, ingénieur civil et en aéronautique SIA

Les grands problèmes à résoudre dans l'avenir

par Christian Grobet, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics de la République et canton de Genève

La regio genevensis devient chaque jour une réalité plus forte, ce qui ne va pas sans poser d'importants problèmes à Genève, ville-canton au territoire exigu, qui est confrontée plus que jamais aux limites qu'il convient de fixer à son développement.

La première question primordiale qui se pose est de savoir si Genève doit se contenter de ses zones à bâtir actuelles ou si elle va recommencer à déclasser la zone agricole et à sacrifier ce qui reste de sa campagne au profit d'une expansion toujours plus forte de l'agglomération urbaine.

Jusqu'à présent, les autorités ont résisté, ces dernières années, à la solution de facilité consistant à procéder à de nouveaux déclassements. Il s'agit de tenir compte de la volonté populaire qui est manifestement opposée à un surdéveloppement de Genève, ce qui ne signifie pas qu'un développement qualitatif ne se poursuivra pas. Il faudra lutter contre le gaspillage du sol, sélectionner les projets et tirer le meilleur parti possible des terrains à bâtir disponibles, sans tomber, toutefois, dans l'excès.

Dans ce cadre, il conviendra de veiller à assurer un juste équilibre entre les divers secteurs de l'économie et prévenir un surdéveloppement du secteur tertiaire par rapport au secteur secondaire. Le maintien et le développement de ce dernier sont vitaux, dans l'intérêt même du secteur tertiaire, qui ne saurait subsister par lui-même. Le seul moyen d'y arriver, c'est la défense de ces zones industrielles et du prix du terrain le plus bas possible pour les activités artisanales et industrielles.

L'autre problème majeur auquel Genève est confrontée est celui de la politique des transports. Le niveau de vie élevé, un certain mode de vie, la dispersion de l'habitat, l'appel de Genève à de nombreux travailleurs vaudois et frontaliers ont favorisé les déplacements individuels et le recours à outrance à l'automobile.

Aujourd'hui le réseau routier est saturé sur son ensemble aux heures de pointe. La seule solution de remplacement crédible est le développement des transports collectifs, mais une telle politique, outre le changement des habitudes qu'elle implique, nécessitera de nombreuses années pour aboutir et d'importants investissements. Genève est confrontée à un véritable défi dans ce domaine, mais l'extension du réseau routier a quasiment atteint ses limites et l'asphyxie du centre ville n'est pas une simple image. Le choix d'un mode de transport efficace et sa réalisation doivent constituer un objectif absolument prioritaire si l'on veut faciliter les déplacements tant à l'intérieur de l'agglomération qu'à l'extérieur en relation avec la région avoisinante.

Le rôle que joue Genève dans la région du bout du lac l'amènera à devoir poursuivre sa politique d'équipement, qui bénéficie à toute une région allant bien au-delà du territoire cantonal. Mais, là également, il y aura des choix difficiles en raison du coût des investissements et de la charge que représentent pour Genève un aéroport, une université, la présence d'organisations internationales, d'un palais des expo-

sitions, sans parler des établissements hospitaliers, scolaires et culturels. Les priorités ne seront pas aisées à définir.

Enfin, le logement restera un problème majeur à Genève. Le marché de l'emploi, particulièrement attirant, continuera à favoriser la venue de nouveaux résidents dans le canton. L'effort devra donc être poursuivi dans la construction notamment de logements bon marché, répondant réellement aux besoins de la population. En revanche, la réalisation de nouvelles surfaces de plancher pour des activités, notamment administratives, devra être appréciée avec prudence, tenant compte de la très forte pression qu'exerce la création d'emplois nouveaux sur le marché du logement qui restera tendu, considérant les possibilités limitées de construction à Genève.

Les problèmes à résoudre à l'avenir sont donc nombreux et relèvent souvent du défi, mais cela ne peut qu'engendrer une dynamique enrichissante et, finalement, nous pouvons nous considérer comme privilégiés de devoir résoudre les problèmes d'une société prospère, plutôt que ceux d'une société en crise!

Christian Grobet

Genève, élément moteur d'une nouvelle dynamique régionale

par Jean-Philippe Maître, conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie publique de la République et canton de Genève

Pour des raisons tant historiques que géographiques, Genève a toujours eu une vocation régionale marquée. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons assurer un développement harmonieux de la vie économique et sociale de toute la région genevoise, en conservant les atouts caractéristiques de chacune de ses entités.

Chaque entreprise peut mesurer combien la flexibilité et la mobilité sont des notions qui, au contraire de la protection et de la rigidité, favorisent le progrès. L'on aurait tort de penser qu'il en va autrement de la politique économique et notre canton est aujourd'hui appelé à jouer un rôle moteur dans le cadre d'une nouvelle dynamique régionale.

Pour relever les défis qui lui seront lancés à l'aube de 1992, Genève ne part heureusement pas de zéro. Nous avons la chance de pouvoir déjà trouver des interlocuteurs devenus des amis au sein de nombreux organismes tels que le Comité régional franco-genevois (canton de Genève, départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie), la Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO) qui réunit les cantons de Genève, Vaud, Valais, les régions italiennes d'Aoste, du Piémont et de la Ligurie, ainsi que les régions françaises de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France (cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais, Vaud) ou le Conseil du Léman (cantons de Genève, Vaud et Valais ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie).

Grâce à sa position géographique – et ses quelque 100 km de frontières avec la France sont là pour le lui rappeler –, la région genevoise se trouve en contact direct avec un pays déjà membre de la CEE. Il est vrai que les obstacles qui constituent notamment des régimes économiques, monétaires ou juridiques différents sont en l'état parfois difficiles à surmonter. Il n'en demeure pas moins que des complémentarités existent et qu'il faudra toujours plus rechercher ensemble des solutions concertées à des problèmes qui ne sont plus du ressort d'une seule agglomération, si grande soit-elle. Il n'est que de penser à un domaine cher aux ingénieurs et architectes puisqu'il s'agit de l'aménagement du territoire, avec les questions liées aux zones d'habitation, aux zones d'activités, aux surfaces destinées aux loisirs, aux transports. Les pouvoirs publics n'ont pas le monopole des relations transfrontalières et l'imagination, la force créative de tous les acteurs de la vie économique seront nécessaires pour faire fructifier les liens qui nous unissent aux régions environnantes et qui sont le fruit de l'histoire, de la culture et tout simplement du voisinage.

De nombreuses régions plus ou moins proches de la nôtre sont aujourd'hui très actives dans le domaine des échanges économiques, et notamment sur le plan technologique. Il n'est que de penser à la région Rhône-Alpes, au Bade-Wurtemberg, au Piémont, à la Lombardie.

La Suisse romande a la chance de se trouver fort bien placée sur les axes économiques et technologiques qui se dessinent,

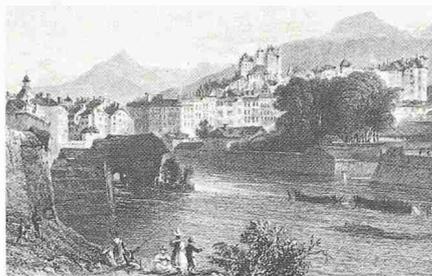
mais encore faut-il tirer parti de cette situation privilégiée. Pour cela, une coopération intercantonale toujours plus active doit nous permettre d'atteindre la « masse critique » qui, seule, peut nous amener à être des interlocuteurs crédibles pour d'autres grandes régions européennes et faciliter ainsi une plus grande ouverture vers ces dernières. Plus que jamais les cantons doivent unir leurs forces : c'est la condition *sine qua non* de leur présence active dans le dialogue régional européen.

Un premier signe encourageant du resserrement des liens qui unissent certains cantons doit être trouvé dans la création récente de l'Association pour la concertation et la coopération économiques intercantionales (ACCES). Après s'être réunis à plusieurs reprises de façon informelle, les chefs des départements de l'économie publique des cantons de Berne, Fribourg, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura ont créé cet organisme visant à favoriser la concertation économique entre ses membres et réaliser des projets d'intérêt général. Ainsi, pour la première fois en Suisse, des cantons se regroupent au sein d'une association à vocation économique afin de poursuivre des objectifs communs. L'ACCES n'entend pas s'immiscer dans les affaires cantonales et ses décisions sont prises dans un esprit de concertation en vue de réalisations communes regroupant le plus grand nombre possible de membres. C'est ainsi que l'ACCES participe déjà au développement du Parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'à l'étude d'un « réseau régional » permettant de stimuler les interactions et les synergies entre les divers centres de compétences dont la Suisse occidentale a la chance de pouvoir bénéficier (universités, Ecole polytechnique, écoles d'ingénieurs, écoles techniques, instituts de recherche, entreprises). La création, à l'aéroport de Genève-Cointrin, d'un centre de contact/information sur l'industrie des cantons membres de l'ACCES est aussi envisagée afin de mettre notre aéroport, qui est un « outil » de travail pour tout un bassin régional, au service de la promotion économique des cantons concernés et de les faire bénéficier d'un lieu de communications et d'échanges particulièrement privilégié.

Alors que de nombreux ingénieurs et architectes venus de Suisse orientale seront réunis à Genève pour les Journées SIA, j'aimerais aussi relever quelques actions qui ont été entreprises en 1988 afin de bien montrer que notre canton entend favoriser les contacts entre toutes les régions de notre pays. Notre participation, par exemple, à des manifestations conjointes avec Zurich, Soleure et le Jura est, en effet, l'expression même de la volonté d'ouverture que nous avons l'ambition de poursuivre et de développer.

C'est donc en s'appuyant sur les acquis du passé et en recherchant de manière active de nouvelles formes de coopération interrégionale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Suisse, que Genève entend continuer à jouer à l'avenir un rôle économique empreint de dynamisme et de qualité.

Jean-Philippe Maître



L'accueil de la SIA section genevoise

Les 19 et 20 mai prochain, la SIA section genevoise accueillera les ingénieurs et les architectes de toute la Suisse à l'occasion des Journées SIA 1989.

Au nom du comité de la section et de tous ses membres, je souhaite d'ores et

PAR CHRISTIAN KRONEGG,
GENÈVE, PRÉSIDENT

déjà une cordiale bienvenue à celles et ceux de nos confrères qui nous feront l'honneur d'être des nôtres à cette occasion.

Bien qu'occupant une situation géographique excentrique par rapport au reste du pays, notre canton et sa ville sont suffisamment connus pour que je n'aie pas besoin de les présenter ici. Il en va probablement différemment de notre section, dont j'aimerais brièvement brosser le portrait.

C'est en 1851, à l'occasion de la 14^e assemblée générale de la SIA qui avait lieu dans notre ville, que fut fondée la section genevoise sous la présidence de Samuel Dariet, architecte. Elle comptait alors 23 membres. Au fil des années, notre section a de nouveau accueilli nos confrères de toute la Suisse à l'occasion des assemblées générales de 1871, 1907, 1943 et 1963. Pendant son premier demi-siècle d'existence, la SIA genevoise, composée en majorité d'architectes, a eu une activité essentiellement sociale, regroupant quelques notables pour examiner et discuter de rapports présentés par l'un des membres sur des sujets variés. A cette période académique a succédé un demi-siècle nettement plus actif, correspondant en particulier aux phases de développement intensif qui ont marqué le début du siècle à Genève, puis la période entre les deux guerres. Cette époque correspond à un fort accroissement du nombre des membres de notre section, à un renforcement notable de l'influence des ingénieurs et à un intérêt marqué pour les questions d'urbanisme, de construction et d'aménagement du territoire, la SIA n'hésitant pas alors à faire entendre sa voix publiquement sur tel ou tel projet controversé. En 1942 a été créée la Haute Ecole d'architecture, devenue plus tard l'Ecole d'architecture de l'Univer-

sité de Genève (EAUG) qui, comme bien l'on pense, donna un essor considérable aux vocations d'architectes, sous l'impulsion de son premier patron Eugène Beaudoin.

Aujourd'hui, la SIA section genevoise compte 730 membres, dont 350 architectes, 220 ingénieurs civils et 160 ingénieurs «d'autres spécialités». Conformément aux lignes directrices tracées par le Comité central, nous avons œuvré pour renforcer cette aile «autres spécialités» de notre société et intensifier le recrutement de jeunes professionnels de niveau universitaire, spécialistes de nouvelles technologies ou d'informatique par exemple. Le résultat de ces efforts ne pourra être jugé que dans quelques années, mais d'ores et déjà des signes prometteurs sont tangibles, comme par exemple les activités mises sur pied par le Groupe romand des ingénieurs de l'industrie, dont l'audience recouvre plusieurs sections mais au sein duquel de nombreux membres genevois ont trouvé un champ d'action à leur mesure.

En 1978 fut créé le Groupe des architectes, réunissant tous les membres architectes de la section. Ce groupe a pour objectifs d'encourager ses membres à participer aux activités de la section et de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux membres architectes. Il organise des manifestations spécifiquement destinées aux architectes et constitue un lieu de réflexion privilégié où nos jeunes membres peuvent confronter leurs idées et leur enthousiasme à l'expérience de leurs aînés.

La SIA, que ce soit notre société centrale ou chacune de ses sections, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle va devoir effectuer des choix: en effet, on assiste au sein des professions que nous représentons à une multiplication de groupes, associations, fédérations, etc., qui rassemblent telle ou telle catégorie de professionnels autour de préoccupations particulières que la SIA ne paraît pas en mesure de représenter. De fait, qu'y a-t-il de commun entre un ingénieur chimiste, employé dans un laboratoire pharmaceutique, et un architecte indépendant, patron d'un bureau de quatre personnes? Ou entre un ingénieur civil à la tête d'une entreprise importante

réalisant des ensembles immobiliers en «entreprise générale» et un ingénieur géomètre du service du cadastre? Cette question, vaste prolongement du traditionnel clivage entre architectes et ingénieurs civils deviendra de plus en plus pressante et nécessitera une réflexion au niveau national, appuyée sur l'opinion et l'expérience des diverses sections. Une évidence s'impose toutefois: entre des professions si diverses, des domaines d'activité si variés, des champs d'action apparemment contradictoires, le commun dénominateur ne peut être que général et global. Est-ce un type de formation? Un titre à protéger? Une éthique professionnelle?

En ce qui nous concerne, ingénieurs et architectes genevois de 1989, et au-delà des questions de cohabitation exprimées ci-dessus, nous avons estimé qu'à l'occasion des Journées SIA 1989, il convenait de trouver un thème qui puisse intéresser nos collègues de toute la Suisse et de toute formation, et qui soit en relation directe avec l'avenir de notre pays et de nos professions. Dans cette optique, le titre même des journées: «Genève - sa région, le présent et l'avenir» nous a paru particulièrement indiqué puisque notre canton se trouve être, géographiquement, au centre d'une région dont les destinées se trouveront bouleversées dès le 31 décembre 1992, préfigurant ainsi les modifications qui ne manqueront pas d'affecter les relations de notre pays avec le reste de l'Europe. Les retombées de ces changements sur l'ensemble de nos professions seront certainement très sensibles, et Genève nous paraît devoir jouer à cet égard un rôle de champ d'expérimentation digne d'intérêt pour tous les ingénieurs et architectes de ce pays.

Puissent ces Journées SIA permettre aux professionnels que nous sommes de comprendre les implications des changements qui sont en train de se préparer sous nos yeux et d'y prendre une part active, plutôt que d'en subir les conséquences aveuglément, sans essayer d'influer sur le cours des événements.

Christian Kronegg,
président
SIA section genevoise

Les paradoxes genevois

Sans doute faut-il se garder d'exalter les lieux où l'on vit et de les singulariser à l'excès pour en dégager l'originalité; néanmoins, au risque de s'attirer la remarque de Talleyrand sur l'existence des cinq continents... et de Genève, force est d'admettre un certain «Sonderfall Genf» comme disent nos compatriotes alémaniques. Pourquoi? Parce que Genève est certainement avec ses 246 kilomètres carrés et ses 365 000 habitants le plus petit ensemble urbanisé au monde qui dispose de toutes les fonctions et de tous les services d'une ville de plus d'un million d'habitants. Genève, ne serait-ce que pour cette raison objectivement vérifiable, est un microcosme dont les conditions et les comportements sont paradoxaux: son développement est sans commune mesure avec ses dimensions.

Destin particulier

La «République» doit-elle ce destin particulier à une situation géographique particulièrement favorable ou à d'autres facteurs? Les géographes ont beaucoup parlé, dans une large mesure à tort, de la position de carrefour de Genève. Certes, Genève est bien un carrefour, mais longtemps médiocre:

PAR CLAUDE RAFFESTIN,
GENÈVE

on pénètre sur territoire genevois par un passage étroit en provenance de la Suisse et on n'en sort côté français que par le Mont Sion ou la gorge du Fort-l'Ecluse. Il a fallu la mise en service du tunnel du Mont-Blanc, en 1965, pour améliorer le carrefour et l'ouverture, aussi, de quelques autoroutes. Genève n'est pas davantage un carrefour ferroviaire et la ligne tangentielle n'a jamais été raccordée à la France par la gare des Eaux-Vives vers Thonon et Evian. Finalement, seul l'aéroport intercontinental de Cointrin offre des échappées faciles tous azimuts.

A certains égards, Genève a occupé, et occupe encore en partie, une position insulaire - d'où l'importance de l'aéroport pour y accéder ou s'en échapper. D'ailleurs, jusqu'aux traités de 1815 et 1816, Genève est un «archipel» avec des terres et des possessions séparées les unes des autres. L'ensemble homogène que nous connaissons aujourd'hui n'a pas deux siècles! Malgré cela, Genève n'en a pas moins connu un étonnant développement et l'on peut se demander, après Sartre, si ce n'est

pas «au sein de l'histoire que la nécessité géographique apparaît»? Question d'autant plus pertinente que Genève est ceinturée par 103 km de frontières, soit 1 km pour 2,38 km² de surface!

La conscience d'avoir peu à espérer d'un territoire exigu a incité les Genevois à se créer un «territoire abstrait» aux dimensions du monde, en se branchant sur les grands courants de l'histoire: ils ont compensé la rareté de l'espace par la richesse du temps.

Qu'est-ce à dire? Que Genève s'est développée en jouant sur l'information: celle des courants commerciaux avec les foires d'abord, durant la période médiévale, qui s'est conjuguée avec le mouvement communal ensuite. Au XVI^e siècle, la Réforme est un autre grand courant de l'histoire, qui va drainer vers Genève une immigration de grande valeur qui stimulera l'imprimerie, introduira le travail de la soie et surtout l'horlogerie. La fondation de l'Académie en 1559 fit beaucoup également pour l'image et le renom de Genève. Le manque de terres freinera l'investissement foncier et dès le XVII^e, le capitalisme genevois cherchera du côté des investissements lointains et de la spéculation le moyen d'arrondir sa fortune: la France, la Hollande et l'Angleterre seront des marchés privilégiés. Au XVIII^e c'est le triomphe du capitalisme commercial et de la fabrique de l'indiennerie, qui disparaîtra au début du XIX^e, et de la banque qui demeure aujourd'hui encore bien implantée à Genève. Au XIX^e siècle, après le démantèlement des fortifications, une nouvelle vague d'immigration, régionale surtout, vient faciliter l'industrialisation après 1860.

L'introduction d'une nouvelle information technique - mécanique, électro-mécanique, chimique - relancera la dynamique urbaine jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les années 1920-1945 seront des années difficiles de récession ou de crise. Encore qu'il ne faille pas oublier l'idée internationale, avec la SDN et la construction de l'aéroport.

Aventure économique

La reprise des affaires après 1945 va lancer Genève dans une aventure économique sans précédent et dont le dynamisme va durer pratiquement trente ans. Entre 1941 et 1975, la population a doublé. Genève a connu, au cours de cette période, des phases de «déterritorialisation» et de «reterritorialisation» effrénées qui, d'une part, ont provoqué des changements importants dans le paysage et qui, d'autre part, ont modifié les équilibres politiques par l'émergence de mouvements hostiles au développement ou préoccupés par la protection de l'environnement. L'aménagement du territoire, à travers l'enjeu du sol, est devenu un objet de disputes et d'affrontements. A cela il faut ajouter une crise du logement endémique que, malgré d'indéniables efforts politiques, on n'est pas parvenu à résorber.

Devenu un canton tertiarisé à plus de 80%, Genève a vu ses industries classiques s'effacer au profit de nouvelles activités liées à l'électronique et à l'informatique. Depuis 1985, des signes de transformation dans le paysage économique et démographique placent Genève face à son destin futur.

Les problèmes actuels de Genève intéressent trois échelles différentes: la région, la Suisse et l'Europe. Ces échelles sont emboîtées et complémentaires. Régionalement, la position genevoise s'est dégradée par rapport aux années soixante. En effet, son développement économique la contraint à recourir à la main-d'œuvre frontalière des zones de l'Ain et de la Haute-Savoie et à celle, pendulaire, du canton de Vaud. D'autre part, ses ressources en sol s'amenuisent et non seulement elle n'est pas en mesure

d'assurer le logement de tous ceux qu'elle emploie, mais encore elle a de plus en plus de difficultés à fournir des terrains aux entreprises. Le temps travaille manifestement contre elle et son seul salut réside dans une coopération interrégionale accrue au sein d'une grande région franco-valdo-genevoise. Il existe, bien sûr, des institutions de coopération, mais la réalité quotidienne n'en demeure pas moins négative pour Genève. Voyons les faits.

La région française, après avoir connu un développement moins rapide que celui de Genève, est en train de connaître des initiatives économiques significatives. Un seul exemple suffira à illustrer notre thèse: celui d'Archamps. Ce techno-parc collé à la frontière est prêt à accueillir des entreprises de pointe. Il y avait là l'occasion de chercher à négocier avec la région française une zone industrielle, à vocation internationale d'abord et à gestion internationale ensuite, pour créer des synergies aussi utiles à la région française qu'à la région genevoise. Apparemment la greffe n'a pas pris. Genève aurait dû provoquer des rencontres, en liaison avec Berne, pour négocier un permis frontalier contre un permis d'habiter en France. Là non plus, à notre connaissance, rien ne s'est fait. Du côté vaudois, la situation n'est guère meilleure. Lausanne est en train de devenir le centre économique de la Suisse romande et d'être le véritable relais de la puissance économique zuricoise mais, faut-il le dire, seulement un relais. Genève et Lausanne constituent une véritable agglomération dont l'importance est comparable à Zurich. Vaud dispose de ressources en terrains industriels dans le Nord vaudois qui pourraient être valorisées par une réelle collaboration entre les deux cantons. L'avenir régional de la Suisse romande passe par une entente entre Genève et Lausanne, qui aurait pour effet de donner une identité aux Romands capables dès lors, par des accords avec le Valais, Fribourg et Neuchâtel, d'être des partenaires à part entière des Suisses alémaniques. Il n'est pas bon dans un pays fédéraliste que l'initiative économique passe, pour l'essentiel, par une seule métropole. Or la stratégie zuricoise entraîne la Suisse vers une centralisation éco-

nomique préjudiciable, à la longue, à l'ensemble des Suisses. Les équilibres régionaux sont garants de l'équilibre helvétique non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan politique.

Par rapport à l'ensemble européen, Genève, et par conséquent aussi la Suisse romande, est bien placée sur le grand axe nord-sud Rhin-Rhône qui partage l'Europe communautaire par la moitié. On peut estimer que cette zone sera un lieu d'investissements après 1992. Les Suisses n'attendent d'ailleurs pas cette échéance pour investir dans cette zone axiale.

Et l'avenir ?

L'avenir de Genève? Personne n'est en mesure de déchiffrer le futur, mais il est néanmoins possible à l'aide de scénarios d'estimer grossièrement les problèmes. Dans le passé, une partie du succès de Genève a été dû à des conditions socio-économiques et à un environnement favorables. Un énorme effort d'aménagement est nécessaire pour préserver l'environnement qui tend à se dégrader du point de vue tant physique que social, tant écologique qu'économique. Genève doit donc, dès maintenant, consentir des investissements dans ce domaine et cela dans le cadre d'une politique adaptée.

D'autre part, on l'a vu, le futur se fabrique avec de l'information innovatrice, c'est-à-dire des connaissances nouvelles. Genève doit donc être en mesure soit d'élaborer cette information, soit de l'importer et de l'adapter à ses besoins. Il convient pour cela d'encourager les institutions qui vont dans ce sens. Il faut savoir sélectionner cette information et la traiter. Mais il faut savoir la communiquer et la transmettre.

Dans ces conditions, le futur de Genève dépendra de la capacité des entreprises, des institutions, des syndicats, des établissements d'enseignement secondaires et universitaires à intégrer, traiter et transmettre la meilleure information possible dans tous les domaines.

Pour y parvenir, Genève doit se brancher sur les réseaux existants ou en créer de nouveaux. L'innovation se diffuse par les réseaux, mais elle se contrôle et s'utilise aussi par les réseaux.

Adresse de l'auteur : Claude Raffestin Professeur à l'Université 7, rue Jean-Calvin 1204 Genève

De Genève à la région transfrontalière

Genève, en redécouvrant les avantages (et inconvénients) d'une «frontière couture», par opposition à une «frontière coupure», s'inscrit dans un vaste mouvement d'émergence du phénomène régional en Europe, particulièrement dans tous les espaces transfrontaliers européens. Pendant plusieurs décennies, voire quelques siècles, Genève avait clairement opté pour une vocation internationale, une fonction internationale. Cette dernière s'était développée, pour des raisons successivement religieuses, culturelles, économiques, politiques... au détriment ou à côté de sa fonction régionale. Au début des années soixante, l'on a assisté toutefois, à la suite d'une expansion économique frisant même l'excès à certains moments, au retour en force des données régionales, des paramètres régionaux, des contraintes et potentialités régionales. En fait, la théorie économique de la polarisation, ou plus précisément de l'espace économique discontinu, justifiait par avance l'importance d'un centre comme Genève par rapport à sa région avoisinante, par rapport à son attraction commerciale, économique et culturelle qui s'exerce au-delà d'une frontière, au sein d'un espace lémanique, voire lémano-alpin multipolaire.

Comment donc Genève, en raison de cette expansion économique des années soixante, a-t-elle redécouvert non seulement son rôle de métropole régionale, mais aussi son espace régio-

PAR CHARLES RICQ,
CHAMBÉSY-GENÈVE

nal, avec toutes ses composantes, dans lequel elle se situait? Soulignons encore que cette (re)découverte de sa région par Genève s'insère dans une émergence simultanée de la dimension régionale, voire de l'autonomie régionale, un peu partout en Europe, quel que soit le système politique, et plus particulièrement dans l'ensemble des espaces frontaliers européens, des pays nordiques à la péninsule Ibérique, en y englobant espaces de montagnes, alpin, jurassien ou pyrénéen.

La réponse ou plutôt les réponses régionales successives de Genève aux problèmes nés de sa forte expansion économique des années soixante se concrétisent, dès 1973, dans un jeu institutionnel transfrontalier, à plusieurs dimensions:

- la dimension franco-genevoise proprement dite, s'inscrivant dans la cuvette genevoise ou plus précisément dans la zone d'attraction de la main-d'œuvre frontalière;
- la dimension lémanique, intercantonale et transfrontalière rassemblant les trois cantons de Genève, de Vaud et du Valais et les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie;

- la dimension alpine et rhodanienne faisant appel à une dynamique interrégionale de plus en plus marquante dans toute l'Europe depuis les années quatre-vingt;
- enfin, la dimension interrégionale européenne qui, dès 1985, a inséré le canton de Genève dans un tissu de relations économiques, technologiques, culturelles, etc., de plus en plus denses avec d'autres régions européennes, quelle que soit leur taille, à commencer par les voisines, Rhône-Alpes (Lyon) et Piémont (Turin).

La région franco-genevoise

Cette appellation correspond, en termes socio-économiques, à la zone d'attraction de la main-d'œuvre frontalière. C'est au fond la pression exercée tant par les communes françaises que par les travailleurs frontaliers qui a poussé Genève à négocier, en quelque sorte, avec sa région. Le nombre des travailleurs frontaliers passe de 5000 en 1964 à près de 24 000 en 1973. Que de problèmes pour les communes françaises de résidence! Genève apporta une double réponse institutionnelle à l'ensemble de ces problèmes: l'accord de «compensation financière» ou, plus prosaïquement, de «rétrocession fiscale» du 29 janvier 1973 et l'accord du 12 juillet 1973 créant une Commission consultative mixte franco-suisse chargée de réfléchir et de proposer des solutions à l'ensemble des problè-

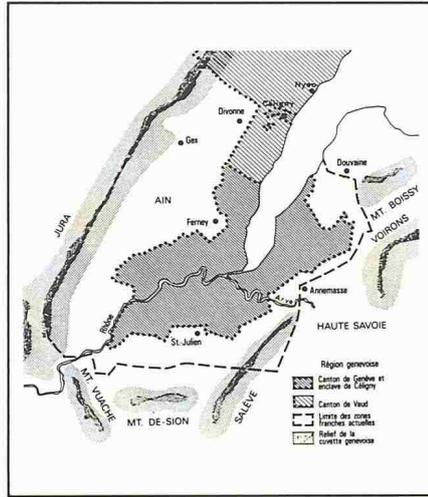
mes de voisinage de l'espace franco-genevois.

Ce deuxième accord du 12 juillet 1973 s'applique au même espace institutionnel que celui du 29 janvier 1973, à savoir le canton de Genève et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans le champ institutionnel, les organismes transfrontaliers franco-genevois, en dépit de leur jeunesse, et par conséquent de leur fragilité, témoignent d'un certain nombre de résultats. L'accord du 12 juillet 1973 faisait le pendant à l'accord de rétrocession. Il avait pour objectif de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes de voisinage dans l'optique d'une «réelle solidarité», comme le proclamait un conseiller d'Etat, à l'origine de cette création.

Une évaluation sommaire de ce double accord de 1973, au-delà de son caractère novateur pour un espace transfrontalier européen - même au sein de la Communauté européenne, il n'existe pas d'exemple de péréquation transfrontalière des impôts -, met en relief l'absence d'une réelle politique transfrontalière d'ensemble pour la région franco-genevoise. Bien sûr, l'institution en tant que telle n'est qu'un instrument; encore faut-il que tous les acteurs concernés en discernent le rôle et l'importance et surtout en facilitent la dynamique.

Cette dynamique, pour ne pas s'étioler avec le temps, doit prendre à bras le corps l'ensemble des problèmes de la région franco-genevoise, soit que ceux-ci relèvent de l'espace, de la gestion et de l'utilisation du territoire *franco-genevois* avec, par exemple, les problèmes du logement ou des transports, soit qu'ils se greffent dans la dialectique culturelle transfrontalière en termes de formation, de médias, d'infrastructures et de dépenses culturelles, soit encore qu'ils découlent des arythmies de développement économique de part et d'autre de la frontière, soit aussi qu'ils s'adressent aux dimensions humaines de tous les phénomènes de mobilité transfrontalière, etc. La frontière «genevoise» traduit à l'évidence le double contenu de toute frontière: borne physique délimitant des territoires nationaux et surtout limite de système révélant, dans l'espace, des souverainetés nationales.

Concept de la région genevoise selon le projet d'aménagement cantonal de septembre 1987.



La région franco-genevoise est tout d'abord une aire où s'exercent des souverainetés nationales, de façon conflictuelle ou de façon articulée. Son avenir s'inscrit par conséquent dans ces articulations que, pour ma part, je désignerai sous le nom de « région contractuelle ».

Une région contractuelle suppose donc institutions et acteurs, réglant, de façon concertée et volontaire, l'ensemble des problèmes que rencontrent les collectivités de cet espace franco-genevois. Pas question par conséquent de s'arrêter au seul « troc » ou à des solutions ponctuelles. L'aménagement du territoire, non pas planifié, mais maîtrisé en fonction d'objectifs à moyen et à long terme, devient, dans cette optique contractuelle, un des éléments importants d'une politique régionale globale.

Aménager la cuvette genevoise ne suffit pas ; en effet, le pôle genevois s'inscrit dans une armature urbaine, un maillage urbain couvrant l'espace lémanique, comme l'espace alpin ou rhodanien. Ce maillage traduit d'ailleurs des fonctions différentes ou complémentaires pour chaque pôle ou centre relais considéré, des hiérarchisations, voire des liens de dépendances plus ou moins fortes en termes géographiques, économiques, culturels ou politiques.

La région lémanique

Genève, d'abord du bout des lèvres, puis avec fermeté au nom d'un intérêt bien compris, s'est insérée dans la coopération intercantonale et transfrontalière de toute la région lémanique, coopération institutionnalisée par la signature de l'accord créant le Conseil du Léman, le 19 février 1987, qui regroupe cinq entités politiques : cantons de Genève, de Vaud, du Valais et départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

A mes yeux, quatre contraintes mar-

quent la région lémanique et ne manquent pas de freiner jusqu'à un certain point la dynamique régionale de cet espace lémanique si l'on n'y prête attention : contraintes de type historique, politique, économique, culturel, sur lesquelles je ne puis m'étendre. En outre, les faiblesses de cette région lémanique découlent pour le moment de :

- son cloisonnement
- ses déséquilibres spatio-économiques
- son manque de dynamisme face à certains créneaux économiques.

Quels moyens développer pour intensifier cette coopération transfrontalière et intercantonale ?

L'instrument existe : le Conseil du Léman ; mais ce n'est qu'un instrument. Plus importantes sont les relations entre tous les partenaires de cette région, partenaires économiques, politiques, culturels, sociaux. Une région se définit avant tout par la densité de ses relations. Pourquoi ne pas créer, au niveau économique par exemple, un « marché commun lémanique » dont il faudrait étudier rapidement les tenants et les aboutissants, les atouts et les enjeux, les limites et les contraintes ? Ce marché commun lémanique, cette communauté économique lémanique s'appuierait sur une « communauté scientifique » (architectes par exemple) à mettre rapidement en place, communauté scientifique qui entretiendrait des liens étroits avec tous les partenaires de l'industrie et de la recherche. Pourquoi ne pas imaginer aussi des PME lémaniques ? - il faudrait peut-être commencer par dresser un annuaire industriel lémanique ou un annuaire lémanique des entreprises de services, voire un catalogue des infrastructures, des pôles et parcs technologiques. De même, pourquoi ne pas recourir à des sociétés transfrontalières de capital-risque pour

appuyer l'innovation, développer de nouveaux créneaux technologiques dans notre région, en articulation avec quelques grandes régions européennes ? Encore plus, doter l'ensemble de l'espace lémanique, et dans toutes ses parties, d'infrastructures adéquates et de facteurs de développement économique, ce qui suppose un aménagement du territoire concerté sur tout le pourtour lémanique ? Cela reviendrait à mettre sur pied un PDRI transfrontalier (ou programme de développement régional intégré, selon la terminologie bruxelloise), associant la dimension économique, politique et culturelle, cette dernière dimension prenant en compte l'émergence d'une culture lémanique, d'une identité lémanique. Pas de développement économique sans développement culturel, répétait Jean Monnet, le père de la Communauté européenne.

Cette coopération transfrontalière franco-genevoise, et lémanique à présent, n'est toutefois qu'un des maillons dans cette chaîne de relations contractuelles qui se développent tout au long des espaces frontaliers européens.

Dans cette lente émergence de régions transfrontalières qui marque toute l'Europe depuis une décennie, Genève occupe une place de choix, exerce un certain rôle de pionnier. On la croyait toute vouée à sa seule vocation internationale ; et elle (re)découvre sa fonction régionale, son rôle de charnière, d'articulation non seulement avec ses voisins immédiats, savoyards et gessiens, mais aussi avec les espaces rhodanien et alpin dont elle constitue en quelque sorte le nœud d'articulation. N'oublions pas non plus le rôle indispensable, pour Genève, de lien entre fédéralisme (système suisse) et centralisme (système français), entre les langues française et germanique, voire italienne, et surtout entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. La coopération transfrontalière, jusqu'à un certain point, a fait redécouvrir l'Europe à Genève ; et ce canton, aux initiatives parfois planétaires, refait entendre sa voix au niveau européen. Encore faut-il qu'il s'attelle, dans le concret, à cette tâche immédiate de création d'une région contractuelle valdo-franco-genevoise où, par exemple, la Terre sainte ou le Genevois français ne seraient pas que des espaces à s'approprier. Décloisonner, rééquilibrer et partager : objectifs indispensables à la confection de cette région.

Adresse de l'auteur :
Charles Ricq
Professeur
5, ch. des Magnolias
1292 Chambésy